

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 9 août 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 août 2023, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

- 1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2023
- 4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2023
- 5. Appel d'offres pour l'achat de bacs de cuisine Octroi d'un mandat à la MRC de La Côte-de-Beaupré
- 6. Appel d'offres pour l'achat de bacs roulants Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 7. Mise en valeur des artistes et artisans de l'île d'Orléans Appel de propositions Octroi d'un contrat
- 8. Services professionnels en informatique Autorisation à aller en appel d'offres
- 9. Auditions comptables 2023 Octroi d'un contrat de gré à gré
- 10. Adoption des dépenses du mois de juillet 2023
- 11. Correspondance
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la réunion

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-08-112

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

 De la modification du point 5. Appel d'offres pour l'achat de bacs de cuisine – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation;

Le point 12. Varia demeure ouvert par ailleurs.

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2023

Résolution 2023-08-113

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2023.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- 4 Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2023
 - 2.1 Droit de veto de la préfète Entente intermunicipale entre la ville de Québec et la MRC concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec (p.2)

Les libellés des articles 6.6, 9 et 15 ont été modifiés à la satisfaction des deux parties.

12. Ministère des transports et de la mobilité durable – Terminal de Saint-Laurent – Demande de modifications (p. 8)

Un accusé réception du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) a été reçu le 19 juillet 2023.

5• Appel d'offres pour l'achat de bacs de cuisine – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

Résolution 2023-08-114

Considérant l'offre de la ville de Québec de traiter au sein de leurs nouvelles installations, les résidus alimentaires de la MRC;

Considérant qu'il y aurait lieu que la MRC procède à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de bacs de cuisine ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat de bacs de cuisine;
- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).
- Appel d'offres pour l'achat de bacs roulants Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec

Résolution 2023-08-115

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2024;

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal:

- Permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une MRC s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



N° de résolution

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

 Précise que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants 360L à matières recyclables, couvercles, roues, essieux et tiges associés dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins en 2024;

En conséquence, sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la MRC de L'Île-d'Orléans confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture de bacs roulants 360L à matières recyclables, couvercles, roues, essieux et tiges associés, nécessaires aux activités de la MRC pour l'année 2024;
- Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la MRC de L'Île-d'Orléans à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la MRC de L'Île- d'Orléans. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de L'Îled'Orléans s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de L'Îled'Orléans s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- Que la MRC de L'Île-d'Orléans reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.
- 7• Mise en valeur des artistes et artisans de l'île d'Orléans Appel de propositions – Octroi d'un contrat

Résolution 2023-08-116

Attendu que le 16 juin 2023, la MRC a publié sur ses différentes plateformes, un appel de propositions pour la mise en valeur des artistes et artisans de l'Île d'Orléans;

Attendu que la MRC a reçu quatre (4) propositions ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de Mmes Chantale Cormier, directrice, Dominique LeBlanc, conseillère culturelle et communications, Marie-Ève Lajoie, directrice de la Fondation Félix-Leclerc et Cathy Lachance, artiste professionnelle;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel de propositions ;

Attendu que la proposition d'Artéfact urbain pour le projet Parcours artistique - Tour de l'Île a obtenu le meilleur pointage puisqu'il répond le mieux aux objectifs de l'appel de propositions et se classe au premier rang, tel que décrit dans le tableau ci-dessous;

Soumissionnaires		
	Pointage	Rang final
Artéfact urbain –	.64	
Parcours artistique Fou de l'Île		3
Artéfact urbain –	74	
Parcours artistique Tour de l'Île		1
Collectif d'artistes –	65	
Projet équestre		2
Balado Flâneur	61	4

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat à Artéfact urbain pour le projet Parcours artistique - Tour de l'Île visant la mise en valeur des artistes et artisans de l'Île d'Orléans, moyennant une somme de 42 000 \$ (excluant les taxes applicables), à même l'entente de développement culturel, et conformément à l'appel de propositions de la MRC et à la proposition d'Artéfact urbain du 24 juillet 2023.

8• Services professionnels en informatique - Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2023-08-117

Considérant la réception de l'avis de terminaison de services par Micro Logic ;

Considérant qu'il y aurait lieu que la MRC procède à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en informatique ;





N° de résolution

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en informatique;
- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

9. Auditions comptables 2023 – Octroi d'un contrat de gré à gré

Résolution 2023-08-118

Considérant que Mallette est l'auditeur comptable de la MRC depuis plusieurs années ;

Considérant que la MRC est satisfaite de l'ensemble des services reçus par la firme Mallette ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat de gré à gré à la firme Mallette pour l'audition comptable de l'année 2023, moyennant des honoraires de 42 535 \$ (plus les taxes applicables).

10. Adoption des dépenses du mois de juillet 2023

Résolution 2023-08-119

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2023, lesquelles s'élèvent à 713 123,63 \$.

11 • Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

12. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

13. Période de questions

Elle débute à 20h06 et se termine à 20h14.

14. Levée de la réunion

Résolution 2023-08-120

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 20h15.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 13 septembre 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Chantele Corner.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Lalle

Lina Labbé Préfète